1083.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 1083-1084
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/n0015

1082.

1084
27 Mart. 1664
pour Tollius

Sans aucun trouble ni empeschement, mesme sans qu'apposition puisse luy estre faicte au sujet de la proximité de parentage dont il se trouve en touche le sieur Guiran Conseill.r en nostre ~~mesme~~ Cour de Parlem.t son Cousin germain. Attendu que pour considerations particulieres nous avons voulu relever et dispenser led. sieur de Giraudan, comme par ces, nous le relevons et dispensons ~~pour ce~~ de la ~~rigueur~~ teneur de nos ordonnances emanées sur le sujet des degrez de parenté ~~qui de~~ entre les Conseill.rs Collegues en nostre ~~aud~~ Parlem.t et ~~ou~~ par exprés de celle de l'an 1567. à laquelle pour cette ~~fois~~ fois nous avons derogué et derogons par ceste. Le tout par provision et jusques à autre ordre car tel est nostre plaisir.

Faict sous nostre seing et grand sceau A la Haye ...